



ETHICA - Revue interdisciplinaire de recherche en éthique

Appel de propositions de textes

Vol. 24, n° 1 — Automne 2020

La revue *Ethica* lance un appel à contributions pour son numéro de l'automne 2020 dont le dossier principal portera sur relations entre **Art et éthique**. Ce dossier sera coordonné par Carole Talon-Hugon (Université de Nice) et Marie-Noëlle Ryan (Université de Moncton).

Si la question des relations entre l'art et l'éthique a pu paraître incongrue, déplacée, voire désuète durant la plus grande partie du XX^{ème} siècle en Occident - du fait notamment que l'art explorait les limites de la liberté d'expression de manière plus ou moins libre -, des événements récents l'ont réactualisée sous de nouvelles formes. Au Québec, les controverses suscitées, à l'été 2018, par les spectacles *SLAV* et *Kanata*, ou par la publication de la nouvelle de David Dorais « Qui? Où? Avec quoi? » qui a entraîné la démission de la toute nouvelle directrice de la revue XYZ, en ont amené plusieurs à dénoncer ce qu'ils appellent la censure victimaire.

Des groupes de victimes dénoncent des œuvres pour la raison qu'elles leur causent un déplaisir. Au nom du droit à ne pas revivre un traumatisme passé, on réclame des œuvres expurgées de tout contenu désagréable ou dérangeant. Cet appel à la censure (ou à l'autocensure) ne s'exerce pas au nom de l'ancienne morale bourgeoise ou victorienne; d'un genre inédit, la censure victimaire cherche à étendre au domaine des arts et des lettres le militantisme des droits qui avait pour vocation première de s'attaquer à des situations de discrimination ou d'inégalité vécues dans la réalité. Elle aborde ainsi les arts et les lettres comme s'ils constituaient un espace de discrimination ou d'inégalité pouvant affecter les individus¹.

Cette dénonciation de la censure pose la question de savoir si l'art doit être totalement libre ou s'il peut y avoir des motifs raisonnables, relevant de la morale et de l'éthique, de contraindre la liberté artistique. Celle-ci n'est-elle pas une liberté d'expression qui, comme telle, peut être limitée? S'il y a peu de temps encore, l'invocation de la liberté d'expression et des droits imprescriptibles de la création suffisait, sinon à faire taire la critique éthique, du moins à la délégitimer, une série d'événements laisse penser que ce n'est plus le cas. Pensons à l'appel au boycott des films de Woody Allen, aux protestations contre une rétrospective Roman Polanski à Paris, à la pétition pour le retrait d'un musée de la toile de Balthus *Thérèse rêvant*, aux bandeaux de censure des affiches de nus d'Egon Schiele, au retrait de l'installation *Printemps* d'Adel Abdessemed au Musée de Lyon, etc.

¹ Lettre d'Alain Roy, écrivain et directeur de la revue « L'Inconvénient » dans le quotidien *Le Devoir* du 23 avril 2019 : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/552688/les-inconvenients-de-la-censure-victimaire>

Par ailleurs, les rapports entre l'art et l'éthique ne s'appréhendent pas uniquement sous l'angle de la censure ou de l'autocensure. Plusieurs œuvres d'art relèvent de transgressions éthiques délibérées : le *Piss Christ* de Serrano, *Plateforme* de Houellebecq, le *Lego Concentration Camp Set* de Zbigniew Libera ou les vidéos d'animaux matraqués à mort d'Adel Abdessemed. D'autres, au contraire, affichent une intention de « bienfaisance » morale activiste. Pensons aux œuvres de l'artiste canadienne Rebecca Belmore qui abordent les relations problématiques avec le territoire, la situation des femmes, les événements historiques et la violence continue envers les peuples autochtones; à la Biennale de Venise de 2017 placée sous le signe de la condamnation du colonialisme, de l'esclavagisme, de la surexploitation de la planète et du sort fait aux migrants; au festival d'Avignon 2018, largement centré sur les questions sociétales du genre, de la cause LGTB, du handicap; ou à la Manifesta de Palerme 2018 dédiée à l'écologie et à la consommation responsable; etc. De part et d'autre, l'artiste provocateur comme l'artiste engagé invitent ainsi à reconsidérer la séparation théorique entre art et éthique instituée par la modernité formaliste et auto-réflexive.

Tous ces événements et exemples montrent que la réflexion sur les liens entre l'art contemporain et l'éthique est clairement redevenue nécessaire. Ce numéro de la revue *Ethica* entend instruire cette réflexion à partir de quatre pistes :

- La valeur l'art : la qualité éthique d'une œuvre augmente-t-elle, diminue-t-elle, ou est-elle indifférente à sa valeur artistique ?
- L'éthique de la création : L'art doit-il être moral? L'artiste est-il libre de tout faire? Liberté artistique *vs* responsabilité artistique, les enjeux des œuvres à contenu « documentaire » qui touchent des individus ou des communautés existantes, la considération de demandes de reconnaissance de la part de groupes minorisés ou dévalorisés, la légitimité des critiques des « contre-publics » (Nancy Fraser), l'appropriation culturelle, etc.
- L'éthique de la réception : la liberté interprétative, la légitimité des exigences du public devant l'œuvre/l'artiste, le détournement des œuvres à des fins politiques, etc.
- La critique éthique : La censure, l'autocensure et les nouveaux impératifs moraux et artistiques (la diversité, la décolonisation, etc.). Quelles formes? Quelle légitimité?

Les chercheuses et chercheurs intéressé-e-s à contribuer à ce numéro thématique sont invité-e-s à soumettre des propositions d'articles (300 mots) avant le 30 octobre 2019 aux deux responsables du numéro (carole.TALON-HUGON@unice.fr et marie-noelle.ryan@umoncton.ca) ainsi qu'au secrétariat de la revue (ethica@uqar.ca).

Suite à l'acceptation de la proposition, les articles complets (autour de 7 000 mots) seront attendus au plus tard le 1^{er} avril 2020. Ils devront respecter les consignes aux auteurs de la politique rédactionnelle de la revue², être accompagnés d'un résumé en français et en anglais,

² https://www.uqar.ca/uqar/recherche/unites_de_recherche/ethos/ethica/ethos_politique_redactionnelle_ethica.pdf

de 3 à 5 mots-clés et d'une courte notice biographique (2 à 3 lignes – titre et affiliation institutionnelle).

Calendrier :

Tâches	Au plus tard le...
Proposition d'article sous la forme d'un résumé de 300 mots adressé aux responsables du numéro (voir ci-dessus)	30 octobre 2019
Réponse aux auteurs	30 novembre 2019
Réception des manuscrits aux fins de l'évaluation par les pairs	1er avril 2020
Résultat de l'évaluation et retour aux auteurs pour les corrections finales	30 mai 2020
Réception du manuscrit final	30 août 2020
Publication du numéro	Novembre 2020